



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2025-09D : Participation voyages scolaires collège Saint Blaise

Monsieur le Maire fait état de la demande d'aide reçue en mairie pour deux séjours scolaires organisés par le collège St Blaise pour des élèves demeurant à Clans :

- Voyage à Toulouse (385,25 €) qui s'est déroulé du 24 au 28 février, 6 élèves clansois y ont participé
- Voyage à Londres (517 €) qui s'est déroulé du 19 au 22 mars, 3 élèves clansois y ont participé

Il est proposé comme l'an passé de participer à hauteur de 15 % par famille :

Destination	Tarif du séjour pour les familles	Participation de 15% de la commune par famille
Voyage Toulouse	385,25 €	57,79 €
Voyage Londres	517,00 €	77,55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer une participation financière correspondant à 15 % du montant du séjour par élève participant au voyage et qui réside sur la commune de CLANS, tel que :

DECIDE qu'une seule aide ne sera versée par enfant,

DECIDE de verser directement la subvention au collège St Blaise.

DEMANDE au collège Saint Blaise de déduire ce montant de la participation des parents

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 15/04/2025

Et publication ou notification du 15/04/2025



Le Maire

Roger MARIA